

9 AVRIL 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 9 avril 2019.

Monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

15 personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2 ABSENT
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5
Monsieur François Ledoux, au poste No.6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-04-092 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Richard Lestage appuyé par Monsieur Marc Lamarre et, il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour, à savoir :

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 6 mars 2019
- 3.2 Adoption du procès-verbal du 12 mars 2019
- 3.3 Adoption du procès-verbal du 20 mars 2019
- 3.4 Résolution adoptant le Règlement RCE 2019-222
- 3.5 Changement de signataire aux comptes bancaires de la municipalité
- 3.6 Dossier de réclamation de M. Boulé
- 3.7 Réponse à la lettre de demande de Jean Normand Deneault
- 3.8 Dossier de la mise à niveau du site Web
- 3.9 Composition du comité de négociation de la convention collective
- 3.10 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2019-376 remplaçant le règlement no 2019-375 relatif au traitement des élus

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer

9 AVRIL 2019

5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Modification à l'organigramme du service incendie
- 8.2 Dépôt du Rapport des activités 2018 du SSI de Saint-Jacques-le-Mineur, dans le cadre du SCRI
- 8.3 Dépôt du Rapport annuel de Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de Risques incendie de l'an 6

9 TRAVAUX PUBLIC

- 9.1 Résolution approuvant l'offre de services pour la réalisation des travaux de balayage de rues par l'entreprise Balaye-Pro Inc.
- 9.2 Résolution approuvant l'offre de service pour le rapiéçage et le colmatage des rues de la municipalité
- 9.3 Qualité de l'air au Chalet des loisirs à évaluer
- 9.4 Renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage avec le MTQ

10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitations unifamiliales jumelées au 1149 et 1151, rue des Meuniers (lots 5 645 710 et 5 645 711)
- 10.2 Résolution approuvant la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation sur la ligne latérale (mitoyenne) des futurs lots numéros 6 305 428 et 6 305 440
- 10.3 Résolution approuvant la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'escaliers extérieurs en cour avant qui empiètent de plus de 2 mètres dans la cour avant sur les lots numéros 5 668 049 et 5 668 050
- 10.4 Résolution approuvant l'inscription de l'aménagiste à la formation sur le zonage agricole le 14 et 15 novembre
- 10.5 Résolution approuvant la demande de PIIA au sujet d'une habitation située à 7 Place de l'Église
- 10.6 Demande de permis industriel de distillateur soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux
- 10.7 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction de trois multiplex isolées (2 étages) sur le lot 5 645 726 (rue des Meuniers)

11 HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 Résolution d'octroi de contrat pour la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés
- 11.2 Fermeture de la Friperie jusqu'au 24 avril 2019

12 LOISIRS

- 12.1 Acquisition d'une fontaine à boire pour le chalet des loisirs
- 12.2 Acquisition de deux estrades, d'une paire de mini but de soccer et de 4 bancs amovibles
- 12.3 Résolution approuvant la participation de la Municipalité aux activités organisées à l'aréna du Centre Sportif Régional Groupe DPJL du 1er avril 2019 au 30 mars 2020
- 12.4 Implantation des terrains de soccer par un arpenteur géomètre

13 BIBLIOTHÈQUE

- 13.1 Résolution approuvant l'achat d'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque

14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 14.1 Demandes de commandites : Société d'histoire des XI

9 AVRIL 2019

15 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

16 PROCHAINE RENCONTRE (14-05-2019)

17 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2019

Résolution 2019-04-093 – Adoption du procès-verbal du 6 mars 2019

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 mars 2019, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Madame Marie-Ève Boutin appuyé par Monsieur François Ledoux et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2019 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

3.2. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2019

Résolution 2019-04-094 – Adoption du procès-verbal du 12 mars 2019

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Monsieur Marc Lamarre appuyé par Madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

3.3. Adoption du procès-verbal du 20 mars 2019

Résolution 2019-04-095 – Adoption du procès-verbal du 20 mars 2019

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 mars 2019, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Monsieur Richard Lestage appuyé par Monsieur François Ledoux et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2019 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

9 AVRIL 2019

3.4. Résolution adoptant le Règlement RCE 2019-222

Résolution 2019-04-096 – Adoption du Règlement RCE 2019-222 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives au cours d'eau Brault-Gagnon

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AU COURS D'EAU BRAULT-GAGNON

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut par règlement prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement été donné lors de la séance régulière du conseil municipal du 12 mars 2019;

ATTENDU que la MRC des Jardins-de-Napierville nous a facturé sous forme de quote-part, les travaux exécutés dans le cours d'eau Brault-Gagnon à Saint-Jacques-le-Mineur pour un montant total de 10 365.78\$ et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables intéressés par lesdits travaux au prorata de la superficie contributive;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents :

QUE le règlement portant le numéro RCE 2019-222 soit et est adopté, et il est par le présent règlement, statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement :

ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux exécutés au montant de 10 365.78\$ seront financées au moyen d'un mode de tarification.

ARTICLE 3

Le tarif s'appliquant aux travaux du cours d'eau Brault-Gagnon est fixé à 196.36\$ l'hectare;

ARTICLE 4

Seront et sont par le présent règlement assujettis au tarif s'appliquant aux travaux d'entretien du cours d'eau Brault-Gagnon les contribuables intéressés, tel que décrit au règlement numéro BD 1492-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville, à savoir.

COURS D'EAU BRAULT-GAGNON

Noms	Matricules	Lots	Hectares	Montant
Ferme Agri-Max Inc.	1419-15-7320		1.150	29.45\$
Richard Derome	1318-98-0250		5.932	1 164.90\$
Yves Derome	1318-52-3217		2.335	458.55\$
Jean-Claude Beaudin	1318-63-2780		16.026	3 146.94\$
9138-9478 QUÉBEC Inc.	1318-75-3236		6.997	1 374.03\$
Ferme Bernard Gélinau SNC	1318-86-1890		5.732	1 125.47\$
Estelle Derome	1418-09-1588		6.580	1 292.08\$
François Desranleau	1419-01-5176		5.707	1 120.67\$
Pierre Langlois	1419-13-1650		3.329	653.70\$

9 AVRIL 2019

ARTICLE 5

Ces tarifs sont annuels et indivisibles et ils sont payables par le propriétaire inscrit au rôle, ils sont également assimilés à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et sont percevables de la même façon.

ARTICLE 6

Le fond général d'administration garantit toujours le financement du poste budgétaire « Entretien de cours d'eau ».

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Lise Sauriol, mairesse

Jean Bernier, directeur général
et trésorier

☞ ADOPTÉE ☞

3.5. Changement de signataire aux comptes bancaires de la municipalité

2019-04-097 – Résolution pour ajouter monsieur Jean Bernier, Directeur général, à titre de signataire pour les comptes de la municipalité, en remplacement de monsieur Mario Besner

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Mario Besner, à titre de Directeur général intérimaire;

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Jean Bernier, à titre de Directeur général;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'enlever le nom de monsieur Mario Besner de la liste des personnes habiles à signer les comptes de la municipalité et d'ajouter le nom de monsieur Jean Bernier, directeur général à la liste des signataires permis. Ceux-ci étant :

Madame Lise Sauriol, Mairesse
Monsieur Alexandre Brault, conseiller au siège #4 et maire suppléant
Madame Marie-Eve Boutin, conseillère au siège #3 et mairesse suppléante
Madame Édith Létourneau, Directrice générale adjointe
Madame Marie-Josée Vanasse, Trésorière

☞ ADOPTÉE ☞

3.6. Mandat de négociation dans le dossier de réclamation de M. Boulé

2019-04-098 – Mandat de négociation dans le dossier de réclamation de M. Boulé

CONSIDÉRANT le litige opposant la Municipalité à M. Réjean Boulé concernant le terrain de 5 650 mètre carrés (Lot 6 277 587 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT l'offre de Monsieur Boulé datée du 25 février 2019;

CONSIDÉRANT le rapport de la valeur marchande dudit terrain (Lot 6 277 587) réalisé par BBD et déposé le 24 juillet 2017;

9 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT l'écart considérable entre la position du demandeur (Monsieur Boulé) et l'estimation de la valeur marchande du terrain évaluée par BBD;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir du conseil municipal de gérer avec probité, prudence et équité les fonds de ses contribuables;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'arriver à une entente négociée avec le demandeur;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de mandater le directeur général pour négocier une entente dans le dossier de réclamation de M. Boulé.

☞ ADOPTÉE ☞

3.7. Réponse à la lettre de demande de Jean Normand Deneault

2019-04-099 – Réponse à la lettre de demande de Jean Normand Deneault

CONSIDÉRANT la lettre de demande de Jean Normand Deneault, datée du 5 mars 2019, concernant le lot # 2 711 553;

CONSIDÉRANT que Monsieur Deneault demande à la municipalité un changement de zonage pour ledit lot ou le dépôt d'une offre d'achat ou de location;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère n'avoir aucune obligation envers Monsieur Deneault au sujet dudit lot;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal refuse tout à la fois le changement de zonage ou l'offre de location ou d'achat;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut maintenir entièrement ses décisions prises précédemment par l'adoption des résolutions # 2015-04-109 et # 2014-05-156.

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents d'informer Monsieur Deneault de la décision du conseil municipal, soit de maintenir les décisions prises précédemment par l'adoption des résolutions # 2015-04-109 et # 2014-05-156.

☞ ADOPTÉE ☞

3.8. Dossier de la mise à niveau du site Web de la municipalité

2019-04-100 – Mandat de négociation dans le dossier de la mise à niveau du site Web de la municipalité

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris la décision en 2018 de procéder à une refonte de son site Web municipal;

Considérant que M. Samuel Dubé a été choisi pour la réalisation de ce mandat par l'adoption des résolutions suivantes :

2018-07-192 Résolution approuvant l'embauche de Monsieur Samuel Dubé au poste de concepteur WEB, de la programmation Emploi d'Été Canada;

2018-09-227 – Résolution sur l'octroi d'un mandat de finalisation du site web de la municipalité;

Considérant qu'à cette date 95 % du nouveau site Web est complété;

Considérant que Monsieur Dubé réclame des montants supplémentaires à ceux déjà prévus dans la résolution 2018-09-227

9 AVRIL 2019

pour compenser le surplus des heures qu'il a réalisées jusqu'à présent dans le cadre de son mandat;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir du conseil municipal de gérer avec probité, prudence et équité les fonds de ses contribuables;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'arriver à une entente avec Monsieur Dubé afin de finaliser les travaux de mise à jour du site Web;

Il est proposé, appuyé et résolu par les membres du conseil présents de mandater le directeur général pour négocier avec Monsieur Dubé une entente pour finaliser la mise à jour du site Web de la municipalité.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6		X
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	4	1

ADOPTÉE

3.9. Composition du comité de négociation de la convention collective

2019-04-101 – Composition du comité de négociation de la convention collective

Attendu que les employés ont déposé une demande d'accréditation syndicale à l'automne 2018;

Attendu que la municipalité doit négocier les termes d'une première convention collective avec le syndicat;

Attendu que le conseil a accepté l'offre d'accompagnement de Me André Giroux du Cabinet DHC Avocats pour la négociation de la convention collective;

Attendu qu'une première rencontre de négociation de la convention collective doit se tenir en avril 2019;

Attendu que la municipalité doit nommer un ou deux membres de son conseil au comité de négociation de la convention collective;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de nommer Alexandre Brault et Marie-Ève Boutin comité de négociation de la convention collective.

ADOPTÉE

3.10. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2019-376 remplaçant le règlement no 2019-375 relatif au traitement des élus

2019-04-102 – Avis de motion et présentation du projet de règlement no 2019-376 remplaçant le règlement no 2019-375 relatif au traitement des élus

Avis de motion est donné par Monsieur Alexandre Brault en vue de l'adoption du règlement no 2019-376 remplaçant le règlement no

9 AVRIL 2019

2019-375 relatif au traitement des élus afin de se conformer à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (chap. T-11.001)*. Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

∞ ADOPTÉE ∞

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Adoption des comptes à payer

2019-04-103 – Résolution approuvant l'adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois de mars 2019.

∞ ADOPTÉE ∞

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h22

A) M. Beaudin :

- Demande d'explication du point 3.6 (Dossier de réclamation de M. Boulé)
- Demande d'explication du point 3.7 (Lettre de demande de M. Deneault)
- Demande d'explication du point 3.8 (Mise à niveau du site web)
- Le citoyen réitère sa demande à l'effet que l'ordre du jour et les autres documents pour le public soit disponible sur le site Web avant la réunion publique.

Fin de la période des questions : 19h45

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Modification à l'organigramme du service incendie

2019-04-104 – Résolution approuvant la modification à l'organigramme du service incendie

CONSIDÉRANT le poste de lieutenant-instructeur-935 laissé vacant suite à la nomination de Steven Lemieux;

CONSIDÉRANT le départ du chef aux opérations;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie de procéder à la modification de l'organigramme;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver le nouvel organigramme du service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

∞ ADOPTÉE ∞

9 AVRIL 2019

- 8.2. Dépôt du rapport des activités 2018 du SSI de Saint-Jacques-le-Mineur dans le cadre du SCRI

2019-04-105 – Dépôt du rapport des activités 2018 de la Caserne 33 du SSI

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'accepter le dépôt du rapport des activités 2018 du SSI, Caserne 33 préparé par Monsieur Danny Deragon, directeur intérimaire.

☞ ADOPTÉE ☞

- 8.3. Approbation du dépôt du Rapport annuel de Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de Risques incendie de l'an 6

2019-04-106 – Dépôt du rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie de l'an 6

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'accepter le dépôt du rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie, an 6. Selon le rapport présenté, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur répondrait convenablement aux exigences du SCRI.

☞ ADOPTÉE ☞

9. TRAVAUX PUBLIC

- 9.1. Résolution approuvant l'offre de services pour la réalisation des travaux de balayage de rues par l'entreprise Balaye-Pro Inc.

2019-04-107 – Résolution approuvant l'offre de services pour la réalisation des travaux de balayage de rues par l'entreprise Balaye-Pro Inc.

Considérant qu'une demande de soumission a été transmise par invitation;

Considérant que ces travaux s'effectuent à l'heure;

Considérant les soumissions reçues avant le 6 mars 2019 :

Entreprise	Coût horaire	Coût de déplacement	Nombre d'heure minimum	Estimation pour 11 hres de travaux (avant tx)
Balai mécanique de rue Rive-sud	120 \$	120 \$	5	1 440 \$
Les Entreprises Myrroy	120 \$	240 \$	4	1 560 \$
Balaye-Pro inc	90 \$	90 \$	3	1 080 \$
Groupe villeneuve	105 \$	105 \$	3	1 260 \$

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver l'offre de services pour la réalisation des travaux de balayage de rues de l'entreprise Balaye-pro Inc. au montant de 90 \$ de l'heure, contrat évalué à approximativement 11 heures de travaux pour un total avant taxes de 1080 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

9 AVRIL 2019

9.2. Résolution approuvant l'offre de service pour le rapiéçage et le colmatage des rues de la municipalité

2019-04-108 – Résolution approuvant l'offre de service pour le rapiéçage et le colmatage des rues

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité pour le rapiéçage et la réparation de ses rues chaque printemps;

CONSIDÉRANT que sept entrepreneurs ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées :

Entreprise	Asphalte nids-de-poule (par tonne)	Asphalte avec scellant (par tonne)	Fourniture scellement (au m.)	Montant total estimé de la soumission	Conformité
L'Équipe Marcil	495 \$	395 \$	1.49 \$	80 751,50 \$	Oui
Permaroute	310 \$	310 \$	1.32 \$	XXX	Non conforme

CONSIDÉRANT que les prix soumissionnés cette année par L'Équipe Marcil sont identiques à ceux facturés au cours des dernières années;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver l'offre de services ici-haut résumée de L'Équipe Marcil pour la réalisation des travaux de rapiéçage et colmatage des rues.

ADOPTÉE

9.3. Qualité de l'air au Chalet des loisirs à évaluer

2019-04-109 – Résolution approuvant l'offre de service de l'évaluation de la qualité de l'air au Chalet des loisirs

CONSIDÉRANT les odeurs présentes depuis longtemps au chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT le dégât d'eau en 2018;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'investiguer cette problématique;

CONSIDÉRANT que trois entrepreneurs ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées :

Entreprise	Travaux proposés	Prix (tx en sus)
Airmax Environnement	- Échantillonnage, inspection et mesure (4 analyses en labo) - Résultats et recommandations (protocole de décontamination suggéré)	1 222 \$
Santinel	- Deux prélèvements de spores de moisissures (1 par étage). Analyse en laboratoire. - Observation sommaire à l'extérieur des composantes et structures - Conclusion et recommandations	985 \$
Benjel	- -Inspection visuelle complète - -1 test d'air pour la moisissure à chaque étage. Analyse en laboratoire. - -Rapport écrit avec recommandations	845 \$

9 AVRIL 2019

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver l'offre de services de Benjel pour la réalisation des travaux d'évaluation de la qualité de l'air au Chalet des loisirs pour un montant de 845 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

9.4. Renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage

2019-04-110 – Résolution pour le Renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage avec le MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente pour le déneigement et le déglçage des routes appartenant au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement et de déglçage conclut avec le MTQ pour l'entretien hivernal des routes vient à échéance à la fin de la présente saison;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau contrat semblable au précédent doit être entériné par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait les caractéristiques suivantes :

- Longueur physique : 8,41 kilomètres
- Montant estimé : 55 678 \$ annuellement
- Possibilité de renouvellement : deux années supplémentaires.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents de renouveler l'entente pour le déneigement et le déglçage des routes appartenant au ministère des Transports pour une durée de un an pour un montant de 55 678 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitations unifamiliales jumelées au 1149 et 1151, rue des Meuniers (lots 5 645 710 et 5 645 711)

2019-04-111 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitations unifamiliales jumelées au 1149 et 1151, rue des Meuniers (lots 5 645 710 et 5 645 711)

Demande no. :2019-70016

Lots : 5 645 710 et 5 645 711

Adresses : 1149 et 1151, rue des Meuniers / Zone : H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver la demande PIIA no. 2019-70016 concernant la construction d'habitations unifamiliales jumelées au 1149 et 1151, rue des Meuniers.

☞ ADOPTÉE ☞

9 AVRIL 2019

10.2. Résolution approuvant la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation sur la ligne latérale (mitoyenne) des futurs lots numéros 6 305 428 et 6 305 440

2019-04-112 – Résolution approuvant la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation sur la ligne latérale (mitoyenne) des futurs lots numéros 6 305 428 et 6 305 440

Demande no. : 2019-70017
Lots : 5 345 145 et 5 813 297
Adresse : 820, route 219
Zone : C-01

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé une demande de dérogation mineure afin de modifier les limites des lots 5 813 297 et 5 345 145;

CONSIDÉRANT les plans de lotissement préparés par l'arpenteur-géomètre François Lafleur datant du 1 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle ligne mitoyenne de ces deux lots traverse le bâtiment existant (section restaurant). L'opération cadastrale a pour but de déplacer cette ligne mitoyenne au centre du bâtiment dans la section corridor (construit en 1973);

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des bâtiments (outre le corridor qui est traversé par la ligne de lot situé entre les deux bâtiments) sera respectivement à 5.21 mètres (6 305 428) et à 5.85 mètres (6 305 440);

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié le 26 mars 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2019-70017 à monsieur Daniel Landry, le requérant, concernant la subdivision cadastrale en autorisant l'implantation de la ligne mitoyenne des lots numéros 6 305 428 et 6 305 440 à travers le corridor existant soit à 5.21 m et à 5.85m des corps principaux des bâtiments.

ADOPTÉE

10.3. Résolution approuvant la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'escaliers extérieurs en cour avant qui empiètent de plus de 2 mètres dans la cour avant sur les lots numéros 5 668 049 et 5 668 050

2019-04-113 – Résolution approuvant la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'escaliers extérieurs en cour avant qui empiètent de plus de 2 mètres dans la cour avant sur les lots numéros 5 668 049 et 5 668 050

Demande no. 2019-70020
Lots : 5 668 049 et 5 668 050
Adresses : 219 et 221, boul. Édouard VII / Zone : H-10

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé une demande de dérogation mineure concernant l'implantation des escaliers extérieurs en marge avant donnant accès au rez-de-chaussée des triplex prévus sur les lots 5 668 049 et 5 668 050;

CONSIDÉRANT QUE les escaliers proposés empiètent dans la marge avant de 3.49 mètres au lieu de 2 mètres tel qu'exigé à l'article 4.1.3 du règlement de zonage no. 1200-2018;

9 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'urbanisme exige une marge avant de 7.5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié le 26 mars 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2019-70020 concernant l'implantation de deux escaliers extérieurs menant au rez-de-chaussée de chacun des triplex jumelés situés sur les lots 5 668 049 et 5 668 050.

☞ ADOPTÉE ☞

10.4. Résolution approuvant l'inscription de l'aménagiste à la formation sur le zonage agricole le 14 et 15 novembre

2019-04-114 – Résolution approuvant l'inscription de l'aménagiste à la formation sur le zonage agricole les 14 et 15 novembre

CONSIDÉRANT QUE l'aménagiste de la municipalité tirerait avantage à compléter ses connaissances dans le domaine du zonage agricole;

CONSIDÉRANT QU'une formation au sujet du zonage agricole est dispensée à Saint-Jean-sur-Richelieu les 14 et 15 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription de 562 \$ + les taxes peuvent être pris à même le budget prévue pour la formation de l'employée;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'accepter la demande d'inscription de l'aménagiste à la formation sur le zonage agricole les 14 et 15 novembre prochain à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le montant de 562 \$ + taxes sera prélevé à même le budget prévu à cet effet.

☞ ADOPTÉE ☞

10.5. Résolution approuvant la demande de PIIA au sujet d'une habitation située à 7 Place de l'Église

2019-04-115 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 7, Place de l'Église (lot 6 280 408)

Demande no. 2019-70012

Lot : 6 280 408

Adresse : 7, Place de l'Église / Zone : MIX-01

CONSIDÉRANT QU'une première demande a été déposée au CCU du 26 février 2019 ainsi qu'au conseil du 12 mars 2019 et que ce projet a été refusé en vertu des objectifs et critères énoncés à l'article 3.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une modification à son projet le 26 mars 2019 au service de l'urbanisme et que cette demande comprend deux options : 01 et 02;

CONSIDÉRANT QUE les deux options de la demande ont été analysées par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 3.3.2 du règlement 8200-2018;

9 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE l'option 02 proposé par le demandeur ne respecte pas les objectifs du règlement 8200-2018 et que l'option 01 respecte les objectifs du règlement selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver l'option 01 de la demande PIIA no. 2019-70012 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 7, Place de l'Église à condition que le demandeur ajoute des croisillons aux fenêtres et procède à l'harmonisation des pentes de toit du perron et de l'avancé du mur avant.

ADOPTÉE

10.6. Demande de permis industriel de distillateur soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux

2019-04-116 – Résolution Demande de permis industriel de distillateur soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9212-2001 Québec inc a récemment déposé une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la Régie doit aviser le secrétaire-trésorier de la municipalité où est situé l'établissement pour lequel un permis est demandé;

CONSIDÉRANT QUE l'avis a été reçu le 21 mars 2019 par la municipalité et que celle-ci dispose de 30 jours pour faire valoir son opposition à cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de certificat d'autorisation ou de permis de construction n'a été déposée pour le 296, route Édouard VII pour établir une nouvelle activité commerciale ou industrielle;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé est situé dans la zone commerciale et industrielle no. MIX-03 où plusieurs activités tel que magasins de vin et spiritueux (incluant la fabrication de produits sur place à moins de 30% de la superficie de plancher) et industrie de transformation primaire de produits alimentaires est permise;

Il est proposé, appuyé et il est résolu par les membres du conseil présents de ne pas transmettre d'opposition à cette demande à la Régie. Le demandeur est tenu de respecter les règlements d'urbanisme en vigueur.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	4	1

ADOPTÉE

9 AVRIL 2019

10.7. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction de trois multiplex isolés (2 étages) sur le lot 5 645 726 (rue des Meuniers);

2019-04-117 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction de trois multiplex isolées (2 étages) sur le lot 5 645 726 (rue des Meuniers)

Demande no. 2019-70013

Lot : 5 645 726

Adresse : 1184 à 1232, rue des Meuniers / Zone : H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à construire trois multiplex de huit logements à l'intérieur d'un projet intégré résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés aux articles 4.3.2 et 4.4.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par Construction supérieure respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande quelques changements pour améliorer les liens piétonniers à l'intérieur du projet;

Il est proposé, appuyé et il est résolu par les membres du conseil présents d'approuver la demande PIIA concernant numéro 2019-70013 le projet intégré résidentiel sur le lot 5 645 726.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	4	1

☞ ADOPTÉE ☞

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Résolution d'octroi de contrat pour la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés

2019-04-118 – Résolution d'octroi de contrat pour la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés

Considérant l'obligation par le ministère de procéder à une 2e mesures de boues en 2019, vue les dépassements des normes observées à l'automne 2018;

Considérant que la firme SIMO a soumis une offre de service pour effectuer cette mesure au prix de 2 500 \$, taxes en sus;

Considérant que la compagnie Écho-Tech a soumis une offre de service pour effectuer cette mesure au prix de 1 296 \$, taxes en sus.

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'octroyer le contrat de mesure d'accumulation de boues dans les deux étangs aérés à la compagnie Écho-Tech au prix de 1 296 \$ taxes en sus.

☞ ADOPTÉE ☞

9 AVRIL 2019

11.2. Fermeture de la Friperie jusqu'au 24 avril 2019

2019-04-119 – Fermeture de la Friperie jusqu'au 24 avril 2019

Considérant l'accumulation de vêtements et l'encombrement général observé à l'intérieur de la Friperie;

Considérant que cette problématique a été plusieurs fois exprimée aux personnes bénévoles impliquées dans l'organisation de la Friperie;

Considérant que la situation actuelle pourrait ne pas répondre aux critères de sécurité incendie du SSI;

Considérant qu'une visite d'un préventionniste en sécurité incendie est prévue après le 24 avril 2019;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'autoriser le directeur général à procéder à la fermeture complète des activités de la Friperie, afin de permettre le ménage et le désencombrement des lieux, jusqu'au dépôt d'un rapport favorable de conformité émis par un préventionniste en sécurité incendie.

ADOPTÉE

12. LOISIRS

12.1. Acquisition et installation d'une fontaine pour le chalet des loisirs

2019-04-120 – Acquisition et installation d'une fontaine pour le chalet des loisirs

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter une fontaine d'eau au chalet des loisirs;

ATTENDU QUE le conseil a reçu deux soumissions pour le modèle de fontaine d'eau à une section servant au remplissage des bouteilles (modèle OASIS PGSBF+ PGSBF);

ATTENDU QUE ce produit est trop dispendieux;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, de demander au directeur général d'envisager avec le responsable de voirie d'installer un lavabo, avec une petite buse pour remplir des bouteilles, au chalet des loisirs. Le montant maximum pour la réalisation de ce projet est de 1 200\$ avant taxes.

ADOPTÉE

12.2. Acquisition de deux estrades, d'une paire de mini but de soccer et de 4 bancs amovibles

2019-04-121 – Acquisition de deux estrades, d'une paire de mini-but de soccer et de 4 bancs amovibles

CONSIDÉRANT l'aménagement de nouveaux terrains de soccer (A, A1, A2);

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de nouveaux bancs pour ces nouveaux terrains;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de remplacer les estrades existantes du terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE les équipes de mini-soccer (U4 à U6) ont besoin de buts de soccer permanents pour la saison 2019;

9 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a une balance du budget est de : 12617.32\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour : 4 bancs de joueurs d'une longueur de 15', une paire de buts pour U4 -U8 avec 4 ancrages et deux estrades de 4 rangées en aluminium et la livraison du matériel :

Fournisseurs	Coût (avec taxes)
Sports Inter	7 583 \$
Sports Loisirs	8 475 \$

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, de procéder à l'acquisition de 4 bancs de joueurs, 1 paire de but pour mini-soccer, 2 estrades en aluminium chez Sports-Inter au coût de 7582.58\$ (avec taxes).

ADOPTÉE

12.3. Résolution approuvant la participation de la Municipalité aux activités organisées à l'aréna du Centre Sportif Régional
ADOPTÉE

Projet de résolution retiré

12.4. Implantation des terrains par un arpenteur-géomètre

2019-04-122 – Résolution approuvant l'implantation des terrains par un arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT l'aménagement de nouveaux terrains de soccer;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de se conformer correctement aux règles de la Fédération de soccer du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas d'équipement de précision pour bien déterminer les lignes des terrains de soccer;

CONSIDÉRANT QUE nous allons conserver le plan des repères d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour les honoraires d'arpenteur-géomètre pour l'implantation des repères des nouveaux terrains de soccer :

Fournisseurs	Coût (avec taxes)
Bérard, Tremblay inc.	1322.21 \$
Dubois Arpenteurs Géomètres	2242.00 \$

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, de procéder à l'implantation des terrains de soccer par Bérard, Tremblay Inc. pour un montant de 1322.21\$.

ADOPTÉE

9 AVRIL 2019

13. BIBLIOTHÈQUE

13.1. Résolution approuvant l'achat d'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque

2019-04-123 – Résolution approuvant l'achat d'un nouvel ordinateur pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le poste (datant de 2011) utilisé par le public à la bibliothèque est désuet;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel ordinateur remplacera celui du comptoir de prêt et que l'ordinateur actuel sera installé au poste public;

CONSIDÉRANT QUE les deux autres postes de travail ont été remplacés en 2015 et 2017;

CONSIDÉRANT les caractéristiques du produit recherché :

- Boîtier mid-tower "Cooler Master ou Corsair"
- Motherboard: Intel Z370 à Z390 8ième ou 9ième génération LGA 1151
- mémoire ram: 16 Go. DDR4
- SSD 500Go / -CPU: I7 Intel 8ième ou 9ième génération / écran: 24 po. BenQ ou autre
- Installation en sus

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues;

Fournisseur	Coût avec taxes
Rezocom	1 973 \$
Ordinateur-Experts Inc.	2 669 \$
SUMA distribution	1 794 \$

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'autoriser l'achat d'un ordinateur via l'entreprise Suma distribution au coût approximatif de 1794 \$ (installation en sus).

☞ ADOPTÉE ☞

14. CORRESPONDANCE

14.1. Demandes de commandites : Société d'histoire des XI

2019-04-124 – Résolution approuvant une commandite à l'organisme « Société d'histoire des XI »

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver une demande de commandite à l'organisme « 'Société d'histoire des XI » au montant de 200 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

15. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 20h05

B) Mme Trottier :

- Demande d'éclaircissement de la résolution concernant le point 10.6 (Demande de permis de distillation à la Régie des alcools).

Mme Trottier exprime des inquiétudes en ce qui concerne la fourniture d'eau et les rejets éventuels dans les étangs aérés.

9 AVRIL 2019

- Demande d'éclaircissement et de suivi concernant la réfection du centre communautaire.

C) M. Beaudin :

- Pourquoi la conseillère Madame Marie-Ève Boutin a-t-elle voté contre la résolution au point 10.6 (Demande de permis de distillation à la Régie des alcools). Réponse : ...globalement pour les raisons exprimées précédemment par Mme Trottier.
- Demande d'un résumé de la situation ayant donné lieu à la résolution au point 3.8 (Mandat de négociation dans le dossier de la mise à niveau du site Web de la municipalité)

Fin de la période des questions : 20h18

16. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 14 mai 2019.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-04-125 – Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexandre Brault, appuyé par le conseiller Monsieur Marc Lamarre et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 20h20.

Lise Sauriol, mairesse

Jean Bernier, directeur général

